



COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2019, 20 HEURES 00 A LA SALLE DES FETES DE RIMAUCCOURT

Etaient présents : Mmes Mrs, BARAUX Philippe, BOULART Michel, BOUVENOT Francis, BRAYER Jean-Claude, BRIZION Pierre, CABOCHE Jean-Claude, CHAPITEL François, COLAS Jean-Pierre, COSSON Claude, COURTIER Vincent, DAL BORGIO Michel, DESNOUVEAUX Gilles, ECOSSE Jean-Pierre, FABRE Frédéric, FLAMMARION Marie-Claude, GARLINSKI Fabrice, GUNTHER Jean-François, GUY Bernard, HASSELBERGER Laurent, JACQUEMIN Monique, JOFFROY Marie-France, KOMONS Marie-Laurence, LACROIX Nicolas, LADIER Gisèle, LIMAUX Christophe, MARIE Marie-Agnès, MATHIEU Guillaume, MOCQUET Thierry, MONGIN Françoise, MOUZON Jean-Claude, PAROT Sylvie, PERRIN Florent, PETIT Didier, RALLET René, RIPART Josselin, ROUYER Emmanuel, RUIZ Albert, SIMONNOT Guy, THEVENIN Claude, THEVENIN Jean-Christian, THOMAS Francis, VARIS Jessica, VENTRI Jean-Claude, VOLOT Julien, soit 44 représentants des communes sur 78

Excusés : Mmes Mrs, BECUS Annie, BEGIN Dominique, BILLETTE Raphaël, BORTOLOTT Thierry, BOURG Béatrice, CAMPION Dominique, CHARLET Monique, DESCHIEN Michèle, DUFÉY Jean-Claude, DUPONT Jacky, EMPRIN Jean-Pierre, GODARD Gilles, GRAILLOT Michel, GRAILLOT Philippe, HASELVANDER Jonathan, KLEIN Jean-Claude, LAMBERT Pierre-Jean, LAUMONT Jean-Claude, LENE Gérard, LIEGEOIS Gilles, LUISIN Bernard, MAGNIEN Eric, MARRAS Laurent, MARTINS François, MASONI Bruno, MASSAUX André, MATHIEU Patrick, NUFFER Jean-Philippe, PATZOUENKOFF Julien, PERNY Jean-Claude, RAVENEL Jean-Pierre, RENARD Daniel, ROGI Christophe, ROQUIS Claude, SZYMCZYK Jacky, THEVET Sophie, TRELAT VALLON Françoise,.

Pouvoirs :

Madame Béatrice BOURG a donné pouvoir à Monsieur Claude COSSON
Monsieur Jonathan HASELVANDER a donné pouvoir à Madame Marie-Laurence KOMONS
Monsieur Bruno MASONI a donné pouvoir à Madame Gisèle LADIER
Monsieur François MARTINS a donné pouvoir à Monsieur Christophe LIMAUX
Monsieur André MASSAUX a donné pouvoir à Monsieur Nicolas LACROIX
Monsieur Jean-Claude PERNY a donné pouvoir à Madame Sylvie PAROT
Monsieur Daniel RENARD a donné pouvoir à Monsieur Julien VOLOT
Madame Sophie THEVET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BRAYER

Secrétaire : Madame Sylvie PAROT

1. INTERVENTION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX

En préambule de la séance du conseil communautaire, Mesdames la Présidente et la Directrice de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux présentent aux élus leur structure et les services offerts aux collectivités et associations du territoire. Cette Fédération regroupe 52 associations dans le département, essentiellement localisées dans sa partie sud. Le périmètre de Meuse Rognon étant peu couvert par le réseau, il convient de mieux faire connaître ses actions. La fédération peut, en particulier, intervenir en support juridique de toutes les associations du territoire (voir support de présentation en annexe).

Un travail est mené à l'échelle des intercommunalités pour dialoguer avec les territoires et établir un partenariat profitable à tous.

A ce titre, 2 réunions publiques sont prévues à Goncourt les 7 et 26 novembre 2019 à 18h30 à destination du monde associatif du territoire communautaire.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE A MAREILLES

Le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2019 ne soulève pas d'observation.

Il est adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF MAISON DE SANTE DE BREUVANNES EN BASSIGNY.

Délibération 2019-106

Le Président présente à l'assemblée l'Avant-Projet Définitif pour l'acquisition, extension et réhabilitation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Breuvannes en Bassigny.

Le permis de construire a été accordé le 4 mars 2019

L'estimation a évolué en raison des différentes concertations entre les professionnels de santé et les élus en charge de ce dossier.

Cet APD prévoit :

- Des travaux pour un montant de 465 000 € HT répartis en 10 lots
- Des prestations intellectuelles pour un montant 60 820€ H.T.
- L'acquisition immobilière pour 184 700 € frais compris

Soit un total pour l'opération de 710 520€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif tel que présenté par le maître d'œuvre de l'opération « l'Atelier d'Architecture 52 »
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section d'investissement.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président rappelle que le premier appel d'offres a été déclaré sans suite afin d'intégrer des variantes de manière définitive et de faire face à des lots non satisfaisants. Il précise que les marchés seront attribués le 09 décembre suite à la publication d'une nouvelle consultation.

Monsieur Frédéric Fabre s'étonne du choix de l'option climatisation alors qu'une isolation performante pourrait suffire dans un département comme la Haute-Marne. Monsieur Claude Cosson lui répond qu'il

s'agit d'un bâtiment ancien donc plus difficile à isoler et présentant plus de contraintes qu'un bâtiment neuf.

Monsieur Vincent Courtier souhaiterait connaître la composition de la future équipe médicale. Monsieur Claude Cosson indique que sont présents dans cette Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) 3 médecins (dont à mi-temps), 1 kiné (à mi-temps), 1 dentiste et 2 infirmières. Une diététicienne assure également des vacances. Un 2ème kiné à mi-temps est attendu. Les locaux futurs, outre un fonctionnement plus efficace pour l'équipe en place, permettront d'accueillir un 4ème médecin, un podologue, les réunions d'information aujourd'hui organisées en mairie et offriront un logement pour un stagiaire. La venue de celui-ci (les 3 médecins étant maîtres de stage) est, en effet, un des moyens de recruter de nouveaux médecins sur le territoire.

4. AVENANTS SIEGE CCMR A ILLOUD

Délibération 2019-107

▪ CANGI : lot 1

Par la délibération n°2018-120 en date du 2 octobre 2018, la CCMR a attribué les marchés pour la construction du siège de la collectivité à Illoud. Concernant le lot n°1 GROS-OEUVRE, celui-ci a été dévolu à l'entreprise SARL CANGI LORIANO pour un montant de 226 341,79 € HT.

Le Président informe l'assemblée, qu'après concertation, il est apparu nécessaire de rehausser et prolonger le mur de soutènement, notamment pour éviter le déplacement d'un poteau électrique par ENEDIS.

Il est donc proposé au conseil d'adopter l'avenant n°1 au lot n°1 d'un montant de 5 344,33 € HT, faisant passer le marché signé avec la SARL CANGI LORIANO à un total 231 686,12 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 50 voix pour 1 abstention 1 contre,

- **APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 au lot n°1 passé avec la SARL CANGI LORIANO, pour un montant de à 5 344,33 € HT
- **INDIQUE** que le montant total du lot n°1 est ajusté à 231 686,12 € HT soit 278 023,35 € TTC
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi qu'à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

▪ AUDINOT : lot 5

Délibération 2019-108

Par la délibération n°2018-120 en date du 2 octobre 2018, la CCMR a attribué les marchés pour la construction du siège de la collectivité à Illoud. Concernant le lot n°5 Menuiserie intérieure, celui-ci a été dévolu à l'entreprise AUDINOT Jim pour un montant de 35 796,04 € HT.

Le Président informe l'assemblée, qu'après concertation, il est apparu nécessaire de modifier les menuiseries suite au cloisonnement du bureau.

Il est donc proposé au conseil d'adopter l'avenant n°1 au lot n°5 d'un montant de 2 257,06 € HT, faisant passer le marché signé avec l'entreprise AUDINOT Jim à un total 38 053,10 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 50 voix pour 1 abstention 1 contre

- **APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 au lot n°5 passé avec l'entreprise AUDINOT Jim, pour un montant de 2 257,06 € HT
- **INDIQUE** que le montant total du lot n°5 est ajusté à 38 053,10 € HT soit 45 663,72 € TTC

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi qu'à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

▪ **MARTEL : lot 11**

Délibération 2019-109

Par la délibération n°2018-120 en date du 2 octobre 2018, la CCMR a attribué les marchés pour la construction du siège de la collectivité à Illoud. Concernant le lot n°11 VRD, celui-ci a été dévolu à l'entreprise SARL MARTEL pour un montant de 99 023,08€ HT.

Un avenant n°1 au lot 11 pour un montant de 12 536 € HT a été validé le 22 janvier 2019

Le Président informe l'assemblée que, suite à l'abandon du projet d'implantation de l'entreprise SOYER sur la parcelle voisine et sa délocalisation sur un autre terrain dans la commune, il est apparu opportun, du fait que l'accès ne sera plus partagé, de procéder à la clôture de la zone au moyen d'un portail électrique.

L'entreprise MARTEL réalisant les travaux de VRD sur la parcelle et devant préparer le massif pour y installer le portail, il apparaît judicieux de lui confier la fourniture et la pose dudit portail en recourant à la signature d'un avenant supplémentaire au marché initial.

Il est donc proposé au conseil d'adopter cet avenant supplémentaire au marché initial du lot n°11 d'un montant de 13 770,55 € HT, faisant passer le marché signé avec la SARL MARTEL à un total 125 329,63 €HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 50 voix pour 1 abstention 1 contre

- **APPROUVE** la signature de l'avenant supplémentaire au marché initial au lot n°11 passé avec la SARL MARTEL, pour un montant de 13 770,55 € HT
- **INDIQUE** que le montant total du lot n°11 est ajusté à 125 329,63 € H.T. soit 150 395,56€ TTC
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi qu'à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Vincent Courtier s'étonne des avenants qui auraient pu être anticipés notamment celui concernant le poteau ENEDIS dont l'emplacement était connu dès le départ du projet. Il s'inquiète du coût important du bâtiment au final et précise qu'il préfère investir l'argent public dans un cabinet médical plutôt que dans un bâtiment administratif. Monsieur le Président lui répond que les élus en charge du dossier ont le souci constant de limiter au maximum les dépenses supplémentaires.

5. SCI LA MANOISIENNE SUBVENTION GIP

Délibération 2019-111

Le Président rappelle à l'assemblée que le Communauté de Communes a fait l'acquisition, en 2013, du bâtiment HDH situé au 30 Grande Rue 52700 Manois. Elle a concédé l'usage des locaux au moyen d'un contrat de crédit-bail à la SCI la Manoissienne d'une durée de 10 ans, établi par l'office notarial SCP Cyrille SCHOLLHAMMER et François VOLLENWEIDER.

L'article 13 du contrat de crédit-bail prévoit un échancier fixant 121 loyers du 25/05/2013 au 17/05/2023, basé sur le coût réel et total du projet.

Le GIP Haute-Marne a alloué une subvention complémentaire de 20 892,30 € à la collectivité pour l'acquisition des locaux.

Cette subvention venant d'être versée, il convient d'en faire désormais bénéficier le crédit-preneur en procédant à une diminution des loyers jusqu'à son échéance qui demeure inchangée, soit le 17 mai 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature de cet avenant au contrat de crédit-bail dont l'échéance demeure inchangée.
- **CHARGE** l'étude notariale SCP Jean BOISSIERE et Sophie FLEURY-BOISSIERE de rédiger cet avenant au contrat de crédit-bail.
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi qu'à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. AVANCEMENT PLUI, DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Délibération 2019-112

Le Président expose au conseil communautaire, que suite à la décision d'arrêter le projet du PLUI dans les meilleurs délais, les crédits inscrits au BP 2019 sont insuffisants pour acquitter toutes les factures au cabinet Auddicé Urbanisme.

De même, le conseil communautaire a décidé d'élaborer des diagnostics ou études pour mettre en œuvre des projets sur le territoire.

Le président propose donc d'ajuster les crédits au chapitre 20 pour acquitter les dépenses engagées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Investissement

Dépenses

Imputation	Nature	Montant
20 / 2031 / OPNI / 51	Frais d'études	50 000,00
20 / 2031 / OPNI / 011	Frais d'études	25 000,00
Total		75 000,00

CREDITS A REDUIRE

Investissement

Dépenses

Imputation	Nature	Montant
21 / 21318 / OPNI	Autres bâtiments publics	75 000,00

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Monsieur Julien Volot fait remarquer que les communes qui ont déjà établi des documents d'urbanisme sont doublement pénalisées car elles ont déjà financé ces études et que le PLUI les contraint plus que leurs anciens documents d'urbanisme.

Monsieur Jean-Claude Caboche questionne sur l'attribution éventuelle d'une subvention par le GIP Haute-Marne aux collectivités mettant en place des PLUI. Monsieur le Président lui indique qu'une réponse lui sera apportée lors d'un prochain conseil.

7. OUVERTURE DE LA GARDERIE DE RIMAUCCOURT

Délibération 2019-113

Le Président fait part à l'assemblée d'un besoin exprimé par de nombreux parents de Rimauccourt concernant une garderie avant et après les horaires d'École et notamment à partir de 7H35 le matin et jusqu'à 18H30 le soir.

Il s'agit d'une compétence de la communauté de communes Meuse Rognon, il est proposé de créer cette garderie, dans la salle de motricité de l'école de Rimauccourt, facile d'accès et déjà meublée.

Le fonctionnement et l'encadrement s'effectueraient dans les mêmes conditions que les services d'accueil périscolaire existants.

Il sera tenu compte des résultats de cette exploitation dans un an pour prolonger le service.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CREE** un service d'accueil périscolaire qui sera mis en place pour les élèves des écoles maternelle et primaire de Rimauccourt dans la limite de 14 enfants.
- **FIXE** les horaires d'accueil du matin de 7H35 à 8H35, du soir de 16H30 à 18H30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire et se tiendra à la salle de motricité de l'école de Rimauccourt.
- **PROGRAMME** l'ouverture pour le lundi 4 novembre 2019
- **CONFIRME** que le tarif, voté pour le territoire de la CCMR, sera appliqué en fonction du quotient familial
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Monsieur le Président précise que ce nouveau service ouvrira à la rentrée de la Toussaint le 04 novembre, à condition d'avoir au minimum 5 enfants inscrits.

8. SUPPRESSION DES DEUX REGIES PETITE ENFANCE

Délibération 2019-114

Le Président rappelle que des régies de recettes ont été instituées par arrêtés 2017-14 et 2017-15 entre la communauté de communes Meuse Rognon et les établissements d'accueil de la petite enfance d'Andelot-Blancheville et de Doulaincourt.

Le Président expose que ces deux régies de recettes pour ces établissements nommés Boubie et Titou ont une très faible activité. Sur conseil de la trésorière, le Président propose leur suppression.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de supprimer les régies de recettes des Multi-accueil Boubie et Titou à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

9. ACCUEIL DE LOISIRS/ PROJET ACHAT VTT

Délibération 2019-115

Le Président explique que le service jeunesse et sport travaille sur l'organisation d'activités VTT pour les jeunes de l'ensemble du territoire fréquentant l'accueil de loisirs.

Ce projet s'inscrit, dans la démarche globale de la CCMR, de développer le service de l'accueil de loisirs sur l'ensemble du territoire pour un public d'adolescent (10 à 15 ans). Une activité « sortie VTT » serait attractive pour les jeunes et permettrait de dynamiser le service.

Le Président propose d'investir dans l'achat de 15 vélos tout terrain pour palier à ce manque de matériel.

Le Président précise que la CAF de la Haute-Marne subventionne à hauteur de 80% ce projet, au titre de l'investissement »Accompagner les problématiques des équipements et services d'accueil ».

Après avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **INSCRIT** le montant de la dépense pour 15 VTT soit 3 200 € TTC, en investissement sur le budget enfance, petite enfance.
- **ACCEPTE** le plan de financement présenté
- **AUTORISE** le Président à solliciter la CAF de la Haute-Marne pour l'obtention d'une subvention de 80% de la dépense HT pour l'acquisition de 15 VTT pour le développement d'une activité durable jeunesse et sport
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

10. DECISION MODIFICATIVE BUDGET PETITE ENFANCE

Délibération 2019-116

Le Président expose la nécessité de modifier le budget « enfance-petite enfance », d'une part, en raison de l'augmentation de la fréquentation de l'accueil de loisirs et d'autre part, de l'obligation de réaliser une étude sur la qualité de l'air dans les 2 multi-accueils Boubie et Titou.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le virement de crédits suivants le budget annexe – enfance petite enfance-, comme suit :

Section de Fonctionnement

Imputation	Nature	Montant
Recettes		
7066	Redevance et droits des services à caractère social	+ 2 300
Dépenses		
6188	Autres frais divers	+ 1 500
6247	Transport collectifs	+ 800

Section d'investissement

Imputation	Nature	Montant
Recettes		
1328	Autres subventions d'investissement	+ 7 700
Dépenses		
2031	Etudes	+ 3 000
21318	Autres bâtiments	+ 1 500
2188	Divers	+ 3 200

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Président porte à la connaissance de l'assemblée les éléments suivants :

- 1) *Monsieur le Président souhaite apporter une réponse à la question posée par Monsieur Julien Volot lors du dernier conseil communautaire à propos du sursis à statuer pour les communes en matière d'urbanisme et son articulation avec la procédure d'élaboration du PLUI. Il indique que les 59 communes peuvent surseoir à statuer depuis le conseil communautaire du 21 mai dernier car le débat du PADD a eu lieu. Néanmoins, le sursis à statuer est une décision qui doit être motivée. Il précise que le sursis à statuer est le gel de la délivrance d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable ...) qui peut durer 2 ans au maximum.*
- 2) *Monsieur Jean Claude CABOCHE souhaite une diffusion générale des comptes rendus des commissions et une information préalable sur les dossiers à voter, de manière à mieux partager avec l'ensemble des délégués et des conseils municipaux. Monsieur le Président lui répond que le travail des commissions est interne et n'est pas forcément communicable à l'extérieur. Il estime que les élus devraient être suffisamment informés par le relais des Vice-présidents dans chaque territoire. Il indique que lors des bureaux communautaires un point est fait par chaque vice-président sur l'activité de sa délégation.
Monsieur Frédéric Fabre rapporte qu'au Conseil Régional les comptes rendus des commissions sont communiqués à chaque conseiller régional. Monsieur Gilles Desnouveaux comprend que les comptes rendus des commissions, qui ne sont que des réunions de travail ne soient pas diffusés plus largement, mais il souhaiterait, lui, avoir les comptes rendus des réunions du bureau communautaire.*
- 3) *Monsieur Guillaume Mathieu suggère que la collectivité fasse l'acquisition d'une sono qui serait utilisée lors de chaque conseil communautaire afin de ne plus dépendre des communes hôtes.*
- 4) *Monsieur Vincent Courtier demande l'état d'avancement du dossier de la garderie d'Andelot. Monsieur le Président lui répond que le dossier avance et que la livraison de ce nouvel espace est prévue pour le mois de février prochain*

DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Mardi 5 novembre 2019 à 18h30 : Bureau communautaire à Graffigny-Chemin

Mardi 12 novembre 2019 à 18h30 : CAO Bureau CCMR Bourmont entre Meuse et Mouzon

Mardi 12 novembre 2019 à 20h00 : Conseil communautaire à Bourmont entre Meuse et Mouzon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H26.

Le Président,



La secrétaire de séance

